

COMPTE RENDU du
Comité Social d'Administration Local (CSAL)
du 22 Juin 2023

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE, M SOULIE

Mme LECHEVALIER, Mme EXERTIER, M LERAY.

Mme FROMENT, Mme TOULZAC, Mme FONTAINE,

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC (excusés)

L'ordre du jour était le suivant :

I – Approbation des procès verbaux:

* CSAL du mardi 25 avril 2023 (pour information)

* CSAL du mardi 9 mai 2023 (pour information)

II – Élection des représentants du personnel au comité médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL

III –Dispositif d'entraide entre services de publicité foncière : protocole d'entraide SPF-E de Tulle et SPF-E de Limoges (pour avis)

IV – Bilan 2022 de la formation professionnelle et plan départemental de l'information professionnelle (pour avis)

V- Bilan de la notation 2022 (pour information)

VI- Généralisation du processus de numérisation et de correction à distance des copies (pour information)

VII- Questions diverses

Trois déclarations liminaires ont été lues, vous trouverez celle de la CGT Finances Publiques 87 en annexe.

En réponse à notre déclaration liminaire, Mme GABELLE nous précise que « *les revendications, comme les revalorisations salariales, la réforme des retraites, l'inflation, sont des sujets d'ordre national et qu'elle n'avait aucune maîtrise de ces points* ».

Sur l'accueil, et plus particulièrement au sein des SIP, la directrice a alerté sur la situation la déléguée afin que cela soit évoqué en comité de direction avec le directeur général.

Au 22/06/2023, pas de report de la date d'échéance. A ce jour, et pour tous usagers, il est possible d'effectuer son obligation déclarative sans pénalités jusqu'au 31/07/2023 inclus. E-contact, accueil physique et téléphonique, courriels, la charge mentale est bien présente. Rassurez-vous chers collègues, la directrice a bien conscience que « *tout ne peut se gérer en même temps* ».

Concernant les France Services, qui assurent un accueil de proximité, l'impact se fait également ressentir.

Selon la directrice, « un agent France Services ne se substitue pas à un agent des Finances Publiques, ». La CGT constate que par ricochet le déport pour les questions complexes s'effectue sur les services des Finances Publiques.

Sur la campagne d'évaluation, là aussi pas d'inquiétude il s'agit d'une harmonisation. Une formation a été dispensée en ce sens. Il n'y aurait donc pas de différences de traitement entre services ou à l'intérieur d'un même service. Malheureusement cela ne semble pas être le cas et nous parlerons d'une « harmonisation dépourvue d'homogénéité ».

Certains collègues n'ont pas osé faire un recours s'en trouvant bien souvent dissuader.

N'attendez pas de reconnaissance, à moins que vous fassiez preuve d'allégeance.

De là à dire que l'on vous prépare à la prime au mérite.....

I – Approbation des procès verbaux:(pour information)

Pas de commentaires de la part des organisations syndicales. Les CSAL du 25/04/2023 et du 09/05/2023 ont fait l'objet d'un boycott intersyndical en raison de la mobilisation sur la réforme des retraites et de la rupture du dialogue social.

II – Election des représentants du personnel au comité médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL

La CGT Finances Publiques n'est pas favorable à l'appel à candidature selon les modalités proposées. Il nous apparaît nécessaire de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022. Pour ces raisons, et en intersyndicale, les représentants des personnels ont élus une liste de 8 agents mandatés pour siéger au comité médical. Cette dernière sera publiée sur Ulysse 87.

III –Dispositif d'entraide entre services de publicité foncière : protocole d'entraide SPF-E de Tulle et SPF-E de Limoges (pour avis)

Le protocole nous est présenté par M Soulié.

Ce protocole est sous pilotage de la délégation Sud-Ouest.

Le dispositif d'entraide est effectué entre Tulle et Limoges. Il serait mis en application le 1er Octobre.

Ce protocole vise à :

– réduire le délai de publication du fichier immobilier (119 jours pour Tulle contre 34 jours pour Limoges) et que Tulle avoisine les 100 jours, sans que Limoges ne dépasse les 55 jours.

Nous nous interrogeons sur la cohérence d'un tel protocole, d'autant que les agents du SPF-E de Tulle ne sont pas demandeurs du dispositif en tant que tel.

L'entraide n'est-elle pas une énième caution aux suppressions d'emplois déjà bien trop nombreuses ???

Pour rappel, un dispositif d'entraide avait vu le jour entre les SPF-E d'Aubusson (aidant) et de Limoges (aidé). Pour quel résultat me direz-vous ?

La disparition programmée du SPF-E d'Aubusson, sans doute une récompense de l'aide apportée....

Le SPF-E de Tulle souffre, comme de nombreux services, d'une politique de destruction d'emplois qui créent la pénurie. Les conséquences évidentes sont les difficultés à traiter des actes dans un délai raisonnable. Ainsi, la seule solution valable serait de réinjecter des emplois dans notre administration, et dans tous les services de la DGFIP.

La CGT, SOLIDAIRES et FO votent contre, à l'unanimité.

IV – Bilan 2022 de la formation professionnelle et plan départemental de la formation professionnelle (pour avis)

La CGT réaffirme toute l'importance d'une formation professionnelle de qualité qui ne peut passer que par des moyens budgétaires et humains à la hauteur des enjeux. Notre abstention ne se justifie pas aujourd'hui par la remise en cause du travail des collègues de la formation professionnelle ou la qualité des formateurs mais par la dégradation des conditions de travail qui nuit gravement à la possibilité offerte aux agents de se former. De plus, il semble qu'il arrive que des formations dispensées à Bordeaux soient faites avec plusieurs stagiaires de la DDFIP 87, mais aussi des formateurs également issus de notre département. Il serait certainement judicieux, dans un souci écoresponsable et d'économie pour notre direction, d'organiser ces formations en local et de faire plutôt déplacer les stagiaires des autres départements.

L'ensemble des organisations syndicales s'est abstenu sur ce point.

V- Bilan de la notation 2022 (pour information)

Le bilan 2022 n'appelle pas de remarques particulières.(1 recours partiellement favorable)
Il en sera tout autre pour 2023. Dégradation des croix dans le tableau synoptique pour tout le monde pour signe de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.(voir notre déclaration liminaire)

VI- Généralisation du processus de numérisation et de correction à distance des copies (pour information)

Dans le cadre des concours de contrôleurs 1^{re} classe et inspecteurs principaux, Limoges redevient centre d'examen en 2023. En 2022, ce n'était pas le cas en raison de l'expérimentation d'une nouvelle mouture de copie qui doit permettre la numérisation et la correction à distance. Cette expérimentation est généralisée à compter de cette année.

VII- Questions diverses

- Concernant le site de Cruveilhier, et suite aux travaux, l'objectif serait que chaque service soit doté de mobilier neuf.

- Au SGC de Bellac, la mairie propriétaire des locaux souhaite optimiser l'espace en intégrant plusieurs de ses services. Le projet avance à petits pas. La mairie a transmis des plans, effectué un chiffrage des travaux. Cependant de nombreuses interrogations demeurent.

- De nouveau une alerte et la forte inquiétude des organisations syndicales se manifestent quant à la situation sous tension lié à l'accueil notamment aux SIP et au SDIF. Notre direction tente de trouver des solutions... Quant au terme de pics de charges employé nous le laissons à votre appréciation mais pour nous il tend à minimiser la réalité du terrain.

- Au SGC de Limoges, le service facturier est désormais une opération actée. Il est vrai que l'on est passé de l'étude de faisabilité à cet état de fait, sans transition.

Nous dénonçons une absence de dialogue et de concertation.

Quant à l'enthousiasme de nos collègues à participer aux groupes de travail du service facturier, il s'agit, selon la direction, d'une erreur. Cet élan d'enthousiasme frapperait les participants cotés ordonnateurs. Surprenant non ? Surtout quand on sait que nos 2 collègues choisis ne sont pas volontaires mais désignés d'office. La direction précise que le fait de participer aux groupes de travail ne présage pas d'une affectation au service facturier. Nous rajoutons que le fait de ne pas y participer également, ou comment manier l'art du « et en même temps..... »

Énième déménagement, le contentieux, actuellement à Montmailler, part à Baudin, les recettes font le chemin inverse et arrivent à Montrmailler.

Là encore, faute de dialogue et de concertation, l'humain s'en trouve malmené. Nous alertons de nouveau sur les risques encourus.

Le mot flex apparaît sur les plans proposés. Se pose alors la question suivante : quid de bureaux partagés au SGC de Limoges ?

Pour répondre, alors même que la réponse lors de ce CSAL fut loin d'être précise, nous nous rapporterons aux déclarations de la directrice lors du CHS du 14/04/2022, il n'y aura pas de flex-office ni de co-working....Ne vous inquiétez pas.

Séance levée à 12H40

Les élus CGT FP 87 :

Myriam Morange-Arnaud-Guilhem Fabry – Frédéric Giloupe-Duy-Khang Tran

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr